

VILLE DE DOLE

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Député-Maire,

OBJET : Tarifs municipaux 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22.,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014 portant délégation de pouvoirs au Maire,

DECIDE :

Les tarifs des services publics municipaux sont fixés comme suit :

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE	2017 DOLOIS	2017 EXTERIEURS	2016 DOLOIS	2016 EXTERIEURS
CULTURE : ECOLE DE DESSIN (BEAUX ARTS)				
Ces tarifs sont applicables à partir du 1er Septembre 2017 jusqu'en juin 2018				
Enfant	50,00	69,00	50,00	69,00
Adulte	65,00	106,00	65,00	106,00
ANIMATION DU PATRIMOINE				
SPECTACLES ET VISITES-SPECTACLES				
Tarif plein	7,00	7,00	7,00	7,00
Tarif réduit	5,00	5,00	5,00	5,00
Tarif groupe enfants (enfants des écoles et accueils de loisirs DOLE- GD et ext)	2,00	2,00	2,00	2,00
Individuel - de 12 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Le tarif réduit concerne les enfants de 12 à 18 ans, les étudiants, les personnes handicapés, les demandeurs d'emploi et les porteurs de la carte famille nombreuse				
ATELIERS DU PATRIMOINE				
Ateliers jeune public en période de vacances scolaires : par enfant et par atelier	5,00	5,00	5,00	5,00
Ateliers adulte - cours individuels : par personne et par atelier	5,00	5,00	5,00	5,00
ACTIVITES PEDAGOGIQUES POUR SCOLAIRES				
Visites pédagogiques (2 heures) de la maternelle au lycée				
jusqu'à 18 élèves	36,00	45,00	36,00	45,00
au-delà de 18 élèves (par élève)	2,00	2,50	2,00	2,50
Atelier pédagogique (2 heures) de la maternelle au lycée				
jusqu'à 18 élèves	54,00	63,00	54,00	63,00
au-delà de 18 élèves (par élève)	3,00	3,50	3,00	3,50

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE POUR 2016	2017 DOLOIS	2017 EXTERIEURS	2016 DOLOIS	2016 EXTERIEURS
VISITES GUIDEES				
Visites guidées thématiques pour groupes adultes jusqu'à 18 personnes	54,00	54,00	54,00	54,00
au-delà de 18 personnes (par personne)	3,00	3,00	3,00	3,00
Visites incluant un atelier ou intervenant extérieur jusqu'à 18 personnes	72,00	72,00	72,00	72,00
au-delà de 18 personnes (par personne)	4,00	4,00	4,00	4,00
Rendez-vous du Patrimoine pour individuels	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
PUBLICATIONS				
Ouvrage Les Patrimoines de France	31,00	31,00	31,00	31,00
SPORTS				
Locations équipements sportifs : stades et gymnases				
une heure	25,00	25,00	25,00	25,00
une journée (manifestation à but lucratif : lotos)	550,00	550,00	550,00	550,00
une journée (manifestation à but non lucratif : bourses diverses)	200,00	200,00	200,00	200,00
pose moquette	150,00	150,00	150,00	150,00
Forfait nettoyage	40,00	40,00	40,00	40,00

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE	2017	2016
AFFAIRES GENERALES : DROITS DE VOIRIE EN DEHORS DES FOIRES ET MARCHES		
Etalage (marchands forains) le mètre linéaire par jour	6,70	6,70
Etalages extérieurs (cts riverains) par année (le m. linéaire)	32,50	32,50
Terrasses ouvertes par année (le m2)	21,50	21,50
Terrasses fermées par année (le m2)	53,00	53,00
Terrasses couvertes non fermées par année (le m2)	26,50	26,50
Camion: vente ambulante (par mètre linéaire et par jour)	3,00	3,00
Installation commerciale exceptionnelle: jusqu'à 20 m2 par jour (hors marché)	32,00	32,00
Installation commerciale exceptionnelle: jusqu'à 100 m2 par jour (hors marché)	110,00	110,00
Installation commerciale exceptionnelle: au-delà de 100 m2 par jour (hors marché)	190,00	190,00
Installation commerciale exceptionnelle: jusqu'à 20 m2 par mois (hors marché)	220,00	220,00
Installation commerciale exceptionnelle: au-delà de 20 m2 par mois (hors marché)	380,00	380,00

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE	2017	2016
AFFAIRES GENERALES : CIMETIERES		
<u>a/ Concessions</u>		
- Concessions perpétuelles - le m2	3 400,00	3 400,00
- Concessions perpétuelles - 2 m2	6 800,00	6 800,00
- Concessions cinquantenaires - le m2	410,00	410,00
- Concessions cinquantenaires - 2 m2	820,00	820,00
- Concessions trentenaires - le m2	110,00	110,00
- Concessions trentenaires - 2 m2	220,00	220,00
- Concessions quinquennaires - le m2	55,00	55,00
- Concessions quinquennaires - 2 m2	110,00	110,00
- Concessions trentenaires case columbarium n° 1	260,00	260,00
- Concessions trentenaires case columbarium n° 2	735,00	735,00
- Concessions trentenaires case columbarium n° 3 (2 urnes)	305,00	305,00
- Concessions trentenaires case columbarium n° 3 (4 urnes)	550,00	550,00
- Concession trentenaire cavurne	410,00	410,00
Un abattement de 20% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour les cimetières de GOUX, AZANS, SAINT-YLIE.		
<u>b) Droits de réunions de concessions</u>		
- Trentenaires	83,00	83,00
- Cinquantenaires	310,00	310,00
- Perpétuelles	2 200,00	2 200,00
<u>c) Taxe de superpositions de corps</u>		
- Trentenaires	107,00	107,00
- Cinquantenaires	215,00	215,00
- Perpétuelles	805,00	805,00
<u>d) Taxe d'exhumation</u>		
- Pour un corps	32,00	32,00
- Pour un corps en sus	17,00	17,00
<u>e) Droit d'ouverture de caveau</u>	160,00	160,00
-		
<u>f) Droit d'ouverture de case au colombarium</u>	106,00	106,00
-		
<u>g) Dépôt de monument</u>		
- Maximum 1 an	33,00	33,00
- Par mois, au-delà d'1 an	22,00	22,00
<u>h) Droit de séjour au dépositaire</u>		
Par jour, avec minimum de 16 €	6,50	6,50

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE	2017	2016
POLICE MUNICIPALE: STATIONNEMENT-TARIFS HORODATEURS		
Stationnement payant du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Gratuité les dimanches et les jours fériés. Ces prix concernent la totalité des places faisant partie du stationnement payant excepté les parkings à barrières.		
ZONE ROUGE		
Tarif pour: 5 minutes	0,10	0,10
10 minutes	0,20	0,20
20 minutes	0,40	0,40
30 minutes	0,60	0,60
1 heure	1,00	1,00
2 heures	2,00	2,00
ZONE ORANGE		
Tarif pour: 10 minutes	0,10	0,10
20 minutes	0,20	0,20
30 minutes	0,30	0,30
1 heure	0,50	0,50
2 heures	1,00	1,00
Carte horodateur (20 minutes gratuites par jour).	3,00	3,00
Forfait journalier pour le stationnement des entreprises (possédant un arrêté de travaux).	3,50	3,50
Emplacements situés sur le Pôle d'échanges multimodal		
Avenue Briand au-delà du Bld Wilson et place de l'amande le 1/4 quart d'heure dans la limite de deux heures de stationnement	0,40	0,40
Sur le parking de la cour du Jura le 1/4 quart d'heure dans la limite de neuf heures de stationnement	0,20	0,20
Forfait journée	3,50	3,50
POLICE MUNICIPALE - PARKING A BARRIERES (TARIFS TTC-BUDGET ANNEXE)		
Parkings GARIBALDI et TERREAUX		
Gratuité des 30 premières minutes dans les plages horaires payantes, entre 12h et 14h, et les dimanches et jours fériés		
Abonnement mensuel jour (de 8h00 à 20h00)	30,00	30,00
Abonnement mensuel nuit (de 19h00 à 09h00)	10,00	10,00
Abonnement mensuel 24h/24h	40,00	40,00
Caution de la carte d'abonnement (en cas de détérioration ou de perte de la carte)	15,00	15,00
Tarifs jour entre 8 heures et 20 heures		
Du 1er au 8ème quart d'heure, le quart d'heure	0,20	0,20
Au-delà du 8ème quart d'heure, le quart d'heure	0,30	0,30
Tout quart d'heure commencé est dû		

	2017	2016
Tarif nuit : de 20h00 à 08h00		
A partir de 20h00 les 30 premières minutes	Gratuit	Gratuit
Premier quart au-delà des 30 premières minutes	0,50	0,50
Puis jusqu'à minuit	Gratuit	Gratuit
A partir de minuit les 30 premières minutes	Gratuit	Gratuit
Premier quart au-delà des 30 premières minutes	0,50	0,50
Puis jusqu'à 08h00	Gratuit	Gratuit
NB tarif 24h : le montant maximum d'encaissement est de 8 euros par cycle de 24h00. A l'issue de ce délai débute un nouveau cycle de paiement normal dans la limite de 8 € sur un nouveau cycle de 24h00		
Montant du ticket perdu	5,00	5,00
Carte à décompte	4,00	4,00
Parking JEAN de VIENNE		
Gratuité des 30 premières minutes dans les plages horaires payantes, entre 12h et 14h, les dimanches et jours fériés et la nuit entre 19h00 et 08h00,		
Abonnement mensuel 24h/24h	30,00	30,00
Abonnement mensuel nuit (de 17h00 à 09h00)	10,00	10,00
Caution de la carte d'abonnement (en cas de détérioration ou de perte de la carte)	15,00	15,00
Tarifs jour entre 8 heures et 20 heures		
Du 1er au 8ème quart d'heure, le quart d'heure	0,20	0,20
Au-delà du 8ème quart d'heure, le quart d'heure	0,30	0,30
Tout quart d'heure commencé est dû		
Tarif nuit : de 19h00 à 08h00	GRATUIT	GRATUIT
NB tarif 24h : le montant maximum d'encaissement est de 8 euros par cycle de 24h00. A l'issue de ce délai débute un nouveau cycle de paiement normal dans la limite de 8 € sur un nouveau cycle de 24h00,		
Montant du ticket perdu	5,00	5,00
Carte à décompte	4,00	4,00
Pôle d'échanges multimodal		
Abonnement mensuel parking couvert ex. gare routière Av Aristide Bruand	50,00	
Abonnement mensuel parking rue des Messageries	30,00	
Caution de la carte d'abonnement ou du badge (en cas de détérioration ou de perte)	15,00	
POLICE MUNICIPALE : PELERINAGE DES PORTUGAIS AU MONT-ROLAND		
Le mètre linéaire	42,00	42,00
POLICE MUNICIPALE : DIVERS		
Intervention pour défaut de remise en marche des alarmes ou en cas de mauvaise manipulation non signalée	65,00	65,00

	2017	2016
POLICE MUNICIPALE : DROITS DE PLACE POUR LES FETES		
Fêtes de Pentecôte :		
- Gros métiers, forfait	715,00	715,00
- Attractions	385,00	385,00
- Petits métiers, forfait	185,00	185,00
- Loterie avec parade (le m linéaire)	29,00	29,00
- Baraques (profondeur maximum 4 m) le mètre linéaire	18,00	18,00
- Baraques (profondeur supérieure à 4 m) le mètre linéaire	23,00	23,00
- Bancs volants (le m linéaire)	18,00	18,00
Autres fêtes		
- Pour la durée de la fête (le m2)	4,60	4,60
Caravanes		
- pour la durée de la fête	32,00	32,00
- par journée supplémentaire	12,00	12,00
POLICE MUNICIPALE : DROITS DE PLACE POUR LES CIRQUES		
- Par jour : - de 30 m de diamètre	210,00	210,00
- Par jour : + de 30 m de diamètre	420,00	420,00
POLICE MUNICIPALE : EXPOSITIONS DIVERSES		
- Par jour : moins de 100 m2	61,00	61,00
- Par jour : de 100 m2 à moins de 200 m2	76,00	76,00
- Par jour : de 200 m2 à moins de 500 m2	86,00	86,00
- Par jour : de 500 m2 et plus	150,00	150,00
POLICE MUNICIPALE : DROITS DIVERS EN DEHORS DES FOIRES ET MARCHES		
Vente de chrysanthèmes devant le cimetière pour la Toussaint (le m2)	13,00	13,00
POLICE MUNICIPALE : DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES		
Marché Couvert :		
Cases de bouchers par mois le ml	18,50	18,50
Etalage de vente au détail par mois le m.lin.	18,50	18,50
Chauffage par mois – le m. linéaire	3,50	3,50
Cuisine (kiosque remplacé par la cuisine)		
Forfait location cuisine à la journée	50,00	50,00
Allée non couverte :		
Etalage de vente au détail par marché - le m.linéaire	1,50	1,50
Etalage de vente au détail par mois - le m.linéaire	9,50	9,50
Place Nationale et Place du Stade :		
Pour Foires et Marchés (le m.linéaire)	1,50	1,50
Abonnement pour la semaine (le m.linéaire)	2,50	2,50
POLICE MUNICIPALE : DIVERS		
Forfait consommation électrique des bateaux amarrés sur Dole	4	4
Cout forfaitaire d'enlèvement ou de déplacement de véhicule	60	60

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE	2017	2016
SERVICES TECHNIQUES : ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS VOIRIE		
Tarifs d'intervention des Services Techniques pour le compte de tiers. Le prix des fournitures sera le prix catalogue, et sinon celui facturé à la ville majoré des frais généraux et des pertes (+20%). Le prix des travaux effectués par une entreprise pour le compte de tiers sous la surveillance des services techniques municipaux, sera remboursé à la ville, avec majoration de 10% pour frais généraux. Dans les domaines où le Personnel Municipal intervient, le prix horaire de main-d'œuvre sera de:		
Les heures de déplacements aller et retour aux ateliers municipaux seront également décomptées dans le temps de location. Les véhicules ci-dessous ne seront loués qu'avec chauffeur "ville" au tarif horaire à ajouter de:	34,10	34,10
Camion-nacelle (hauteur de travail de 18 m)	88,20	88,20
Véhicule "fourgon":J9 TRAFIC C35 MASTER BOXER...	41,50	41,50
Véhicule "fourgonnette": EXPRESS C15	30,80	30,80
Groupe soudure	23,20	23,20
Groupe électrogène	30,80	30,80
Compresseur	30,80	30,80
Balayeuse	88,20	88,20
Camion-benne UNIMOG	84,90	84,90
Camion polybenne	66,10	66,10
Nettoyeur a graffitis (y compris le déplacement aller et retour aux ateliers municipaux)	54,00	54,00
Camion à plateau	56,20	56,20
Nacelle ABM -hauteur de travail: 12 m	59,60	59,60
Laveuse de voirie	86,00	86,00
Permissions de voirie		
Forfait pour toute permission	12,60	12,60
Redevance par jour et par m2 de chaussée ou de trottoir occupé	0,10	0,10
SERVICES TECHNIQUES ET VIE ASSOCIATIVE: LOCATION DE MATERIEL		
<u>Par jour et à l'unité</u>		
Grille	3,50	3,50
Banc	2,40	2,40
Podium : le m2	5,70	5,70
Tribune : par jour d'utilisation	360,90	360,90
Chaise	1,70	1,70
Mât	2,20	2,20
Drapeau	1,70	1,70
Ecusson	1,70	1,70
Etoffe et draperie (le m2)	2,20	2,20
Barrière mobile : 2,5 m - le m.linéaire	5,10	5,10
Plancher podium seul (le m2)	3,40	3,40
Isoloir avec rideaux	5,10	5,10
Urne	4,50	4,50
Praticable : le m.linéaire	4,40	4,40
Stand-chalet	150,00	150,00
Tente pliable	115,00	115,00
Prix horaire de la main d'œuvre pour les prestations de chargement, transport et montage	34,10	34,10

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE	2017	2016
SERVICES TECHNIQUES : PLOMBERIE CHAUFFAGE		
<u>Entretien annuel-Forfait</u>		
.Radiateur gaz	52,10	52,10
.Chauffe-eau gaz	70,20	70,20
.Chaudière gaz ou fioul	89,40	89,40
Ramonage	34,10	34,10
<u>Interventions diverses</u>		
Main d'œuvre: l'heure	34,10	34,10
Forfait pour les frais de déplacement	29,80	29,80
LOCATION DES SALLES MUNICIPALES .		
Les tarifs suivants s'entendent par jour d'utilisation et forfait "charges de fluides" compris. La salle doit être restituée en parfait état de propreté Les tarifs sont majorés de 20% pour les organismes et associations extérieurs à la commune.		
<u>Manège de Brack</u>		
manifestation à but lucratif ou professionnel ou privé		
salle complète	1 550,00	1 550,00
salle du rez-de-chaussée	930,00	930,00
Balcon du Carrousel	630,00	630,00
manifestation associative		
salle complète	315,00	315,00
salle du rez-de-chaussée	215,00	215,00
Balcon du Carrousel	115,00	115,00
Loto		
salle du rez de chaussée limitée à une fois par an par association	630,00	630,00
Entretien		
Salle du bas + sanitaires + cuisine + hall	400,00	400,00
salle du haut + sanitaires + cuisine + hall + escaliers	200,00	200,00
salle complète	500,00	500,00
<u>La Gouvenelle</u>		
Pour les associations de la commune		
manifestation à but lucratif: salle complète	215,00	215,00
manifestation à but non lucratif: salle complète	62,00	62,00
Pour les habitants et organismes de la commune		
salle complète du lundi au vendredi	215,00	215,00
salle complète pour le week-end	420,00	420,00

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE DOLE	2017	2016
SALLE EDGAR FAURE		
manifestation à but lucratif ou professionnel	830,00	830,00
manifestation associative (gratuité pour l'assemblée générale annuelle)	215,00	215,00
Salle MUGNIER POLLET	70,00	70,00
Hôtel d'Agglomération : salle du rez-de-chaussée	90,00	90,00
PAVILLON DES ARQUEBUSIERS		
manifestation à but lucratif	240,00	240,00
manifestation à but non lucratif	135,00	135,00
manifestation à caractère associatif	GRATUIT	GRATUIT
FORUM MARCEL AYME (la journée)		
Associations doloises (réservé en priorité aux associations culturelles)	GRATUIT	GRATUIT
Manifestation par des sociétés privées	155,00	155,00
Espaces d'exposition: - 1ère semaine	80,00	80,00
Espaces d'exposition: - 2ème semaine	65,00	65,00
Espaces d'exposition: - 3ème semaine	50,00	50,00
semaine supplémentaire	35,00	35,00
LA VISITATION (gratuit pour les associations)		
Salle de réunion de 19 personnes la 1/2 journée	35,00	35,00
Salle de réunion de 19 personnes la journée	70,00	70,00
Cloître de la Visitation	200,00	200,00
SALLE DES TEMPLIERS		
Manifestation à caractère associatif	215,00	
Loto	630,00	
MUSEE	350,00	
<p>Le bâtiment de la Visitation est prioritairement dédié aux activités associatives. Exceptionnellement, la ville de Dole se réserve la possibilité de mettre à disposition aux tarifs visés ci-dessus des salles à des organismes privés, sous réserve de l'indisponibilité de salle dans le secteur privé à ces dates, et en fonction des activités dudit organisme (notamment formation, reclassement professionnel)</p> <p>De façon exceptionnelle et sur demande expresse, le Député Maire pourra accorder la gratuité de mise à disposition de salles municipales dans le cadre d'évènements ponctuels, à vocation caritative, humanitaire, environnemental ou présentant un caractère particulièrement attractif pour la ville ou pour des projets collectifs.</p>		

Une copie de la présente décision sera transmise aux services suivants :

Moyens Généraux, Communication, Finances, Culture, Trésorerie Principale, Vie associative, Urbanisme, Services Techniques, Police Municipale, Sports, Imprimerie, Affaires Générales.

Fait à Dole, le **- 2 JAN. 2017**

Le Député Maire,
Jean-Marie SERMIER



